



Communiqué de presse

Annulation du vote électronique pour les scrutins de proximité des Directions Départementales Interministérielles : un fiasco annoncé !

Comme dans toute la fonction publique, les agent.es des DDI, les directions départementales interministérielles qui regroupent les agents de différents ministères, devaient voter pour leurs représentant.es, du 1er au 8 décembre, par voie dématérialisée. Des centaines d'erreurs dans des dizaines de DDI ont été signalées par les bureaux de vote locaux. Dans la plupart des cas, ces erreurs avaient été signalées plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant l'échéance. Le ministère de l'intérieur n'a pas été en mesure de les corriger. Les organisations syndicales ne pouvaient bien entendu pas valider un scrutin qui aurait privé de leur droit de vote des centaines (des milliers ?) d'électrices et d'électeurs potentiel-les. Dès lors, l'ouverture du scrutin des CSA de proximité des DDI était inacceptable et rendue impossible pour ce jeudi 1er décembre.

C'est la conséquence d'une gestion chaotique des agents des DDI par un ministère de l'intérieur omnipotent qui a refusé d'entendre depuis des mois les alertes des organisations syndicales et plus particulièrement de la CGT.

Pire encore, le ministère de l'intérieur aura fait la sourde oreille aux erreurs qui lui ont été remontées et aura refusé les corrections demandées par les organisations syndicales..

En acceptant même jusqu'à 25% d'erreurs sur les listes électorales, le ministère de l'intérieur a porté une atteinte irrecevable à la démocratie sociale.

Ce fiasco annoncé met en lumière la perte de maîtrise des ministères de l'intérieur et de ceux impactés par les élections professionnelles dans les DDI sur les processus RH. Ne pas connaître la situation administrative des agents qui exercent dans les services déconcentrés est inacceptable. La création et la mise en place des Secrétariats Généraux Communs Départementaux aux préfectures et aux DDI n'a, de fait, rien arrangé. Pourtant, la CGT et plus récemment une mission sénatoriale avait mis en exergue toute une série de dysfonctionnements générés par les SGCD. Le recours à la prestation extérieure pour le système de vote ne permet pas de compenser les difficultés d'organisations internes, bien au contraire.

La CGT dénonce les politiques interministérielles menées depuis des années dans le but, notamment, de réduire les missions de l'Etat, de désorganiser et de restreindre le maillage territorial des services publics, de réduire les moyens. De plus, de nombreux rapports identifient toutes ces difficultés (Cour des Comptes, Sénat, etc..) et restent lettre morte.

La CGT exige la "vérité des prix" sur les coûts de ces prestations extérieures, qui pèsent de plus en plus lourdement sur les finances publiques pour un résultat défailant.

Les directions interministérielles s'avèrent être des organisations complexes, mais leurs agents doivent pouvoir voter et s'exprimer dans des conditions correctes, pour choisir librement les organisations syndicales qui les représenteront et les défendront.

La CGT appelle les agent-es des DDI à voter massivement. De cette manière, elles et ils signifieront leur attachement à la démocratie sociale, au rôle et à la place des organisations syndicales leur donnant ainsi toute légitimité.

En votant CGT, il s'agit aussi de décréter l'urgence quant à un nécessaire processus de sortie des DDI, de reconstruction de ministères et de directions générales de plein exercice et dotés de services publics de pleine compétence et de proximité au service de l'intérêt général, des citoyen-nes, des administré-es.